

PROCEDURE POUR LE PRET DU VEHICULE

ANTENNE DE SÈTE

La Ligue met gratuitement à la disposition des organisateurs, un véhicule utilitaire, pour les épreuves inscrites uniquement au Calendrier régional et national.

1 / Réserveation du véhicule

La fiche de prêt de matériel téléchargeable sur le site de la Ligue, sera renseignée et transmise par mail à la Ligue Régional de Triathlon Occitanie **au moins deux mois à l'avance** (ctl@triathlonoccitanie.com).

Après vérification et validation, la fiche de prêt, sera retransmise à l'organisateur.

L'organisateur devra lors de sa demande de prêt de matériel, transmettre **par courrier** à l'antenne concernée, un chèque de caution d'une valeur de **1000€** à l'ordre de la Ligue Régionale de Triathlon Occitanie.

2 / Retrait du véhicule

Il appartient à l'organisateur de prendre attache **la semaine précédente** la manifestation, la Ligue Régionale de Triathlon Occitanie **pour confirmer** le **jour** et **l'heure** de perception du véhicule.

1027 Boulevard de Verdun, 34200 Sète.

Dans la mesure du possible, il lui appartiendra de la même façon de **confirmer** le **jour** et **l'heure** de la restitution du véhicule (dans les **2 jours ouvrables** qui suivront son épreuve).

“ Aucun retrait du véhicule s'effectuera le samedi, Dimanche, jour férié & de nuit ”

Ligue régionale de Triathlon Occitanie (Antenne de Sète)

Caserne Vauban - 1027 Boulevard de Verdun 34200 SETE

Tel : 06 37 21 55 04

ctl@triathlonlanquedocroussillon.com

Le jour prévu du rendez-vous, l'organisateur se rendra à l'antenne où, un chargé du matériel Ligue l'accueillera pour l'état des lieux et la remise du véhicule.

Le véhicule sera mis à disposition avec le plein de carburant ainsi que les documents afférents à la circulation (Carte grise - **attestation d'assurance** et **constat amiable**)

- L'organisateur sera impérativement muni des documents suivants sous peine de se voir refuser le prêt du véhicule :

- **Copie de la fiche de prêt validée.**
- **Photocopie du permis de conduire du ou des conducteur (s)**

3/Restitution du véhicule

“ Aucune restitution du véhicule s’effectuera le samedi, Dimanche, jour férié & de nuit”

L’organisateur s’engage à prendre à sa charge les conséquences de tous sinistres et le nettoyage du véhicule.

L’organisateur s’engage à rendre le véhicule avec le plein de carburant.

Un état des lieux sera réalisé par la ligue en présence de l’organisateur à la restitution du véhicule, ce dernier devra avertir immédiatement le chargé du matériel Ligue présent, des dommages causés.

Le véhicule prêté par la ligue ne sera en aucun cas utilisé pour un usage autre que le transport du matériel du lieu de retrait au lieu de l’épreuve.

Précisions :

- Après la restitution du véhicule, le chèque de caution sera détruit ou renvoyé à l’organisateur, après accord.
- Le chèque de caution sera conservé et cela jusqu’à l’évaluation (par devis) de la remise en état du véhicule (Nettoyage, réparations

Choix donnés à l’organisateur :

1. Paiement de la facture de la remise en état du véhicule, suivi de la destruction du chèque de caution.
2. Le chèque de caution de **1000€ sera encaissé** et la Ligue adressera un chèque à l’organisateur déduit du montant de la remise en état du véhicule.